

Thèse : Gouvernance foncière et développement territorial à Madagascar

Département de Géographie

Zo Ravelomantsoa,

Sous la direction de Ramamonjisoa Josélyne – Jean Philippe Tonneau

Encadré par Perrine Burnod

Le sujet de la thèse

- Mise en œuvre d'une nouvelle politique foncière depuis 2005,
- Accroissement d'acteurs participant dans la gouvernance foncière à Madagascar,
- Deux mouvements de construction du territoire en évolution:
 - Logique descendante et dirigiste ,
 - Logique ascendante et participative

• Question principale : **La politique foncière de 2005 contribue-t-elle à une nouvelle forme de gouvernance territoriale?**

• **En trois parties** :

- Un regard sur les politiques foncières passées et l'héritage contraignant laissé à la politique actuelle,
- La réforme foncière de 2005, une nouvelle gouvernance nationale ?
- La réforme foncière , une nouvelle gouvernance territoriale locale ?

Le thème traité dans le cadre de Parrur = 1ère partie
de la thèse:

Question : Au profit de quels projets de territoire et de quels acteurs les politiques foncières antérieures ont-elles joué ?

Méthodologie:

- Travaux biblio : synthèse des archives du CAOM Aix,
- et des archives en ligne BU Tana,
- Analyse des textes fonciers,
- Revue de la littérature en histoire,
- Données sur la localisation des grands projets,

=> Analyse comparatives des grandes périodes historiques selon quelques grands thèmes

Résultats et discussions

- Succession de projets de société formulés par les instances dirigeantes :
 - Colonisation, projets d'aménagement des premières républiques,
- Politiques foncières imposées : usage continu du principe de domanialité :
 - La terre appartient au roi,
 - Loi de 1896 : toutes les terres appartiennent à l'Etat,
 - Maintenu par les premières républiques,
- Domanialité = outil de négation des droits existants et d'allocation de vastes portions du territoire aux élites...sur les meilleurs terres, souvent dans les mêmes zones du pays :
 - Andriana,
 - Concessions coloniales, Périmètres de colonisation,
 - AMVR sociétés étrangères,

Résultats et discussions

- **Domanialité = reconnaissance limitée des droits des petits exploitants :**
 - Tentatives de mise à disposition d'outils d'enregistrement : Concessions non accessibles, Cadastres non abouties, immatriculation peu mobilisée,
 - Puis imposition de solution juridique pour limiter leurs emprises spatiales Réserve Indigène, Aires Protégées ou pour organiser et optimiser leurs espaces (AMVR et ZAF),
- **Petits exploitants d'abord pensés comme force de travail mais non comme propriétaires :**
 - Sujet corvéable et imposable du roi pour l'aménagement du Betsimitatatra;
 - main d'œuvre coloniale,
 - exploitants sous contraintes des AMVR et ZAF
- **Réactions paysannes vs projets imposés:**
 - Révoltes, récupération des systèmes de production, mauvais fonctionnement des projets d'aménagement

Conclusions

- Politiques foncières antérieures ayant servi les intérêts des instances dirigeantes qui imposent leurs projets et qui sont les seules à détenir le pouvoir de reconnaître officiellement les droits fonciers.
=> héritage de gestion centralisatrice qui peine aujourd'hui à donner de la place à la décentralisation actuelle,
- Reconnaissance légale rare des droits locaux, et évolution des textes et outils permettant de moins en moins cette reconnaissance
=>Aujourd'hui, empilement de statuts fonciers actuellement déconnectés de la réalité des occupation locales, représentant des obstacles juridiques notoire pour la sécurisation par le Certificat Foncier